



Novum Sub Sole n°128

Migration du site internet « sol et déchets en Wallonie » et guichet en ligne « Mon Espace »

Le site internet « sols et déchets » a été refondu sur le portail Environnement du SPW (<https://environnement.wallonie.be>).

Vous y trouverez l'ensemble des documents techniques dans la section « Milieux/Sols », la liste des experts agréés dans la section « Acteurs et Institutions/Acteurs agréés », et une série de formulaires dans la section « Démarches/Thématique Environnement/Sols et sous-sols »

Le formulaire « dérogation », relatif aux demandes de dérogation à l'obligation de réaliser une étude d'orientation, a été mis à jour. L'ancien formulaire ne sera plus accepté par l'administration après le 31 mars 2026.

Nous vous informons que ce formulaire peut être introduit par courrier ou mail selon la procédure expliquée sur le site internet, mais peut également être introduit et soumis en ligne via le guichet en ligne « Mon Espace », accessible depuis le portail Environnement.

Le formulaire « MGI », relatif aux demandes de réalisation de mesures de gestion immédiates, sera également disponible au 1^{er} mars 2026 via « Mon Espace ».

Des informations complémentaires sur la soumission de formulaires via le guichet en ligne « Mon Espace » seront prochainement transmises par la DAS.

Transmis des incomplétudes pour intégration au rapport de conformité à produire par les experts sol

L'administration communiquera les éléments d'incomplétude éventuels pour fin février 2026, dans le cadre du processus d'amélioration continue.

Les experts sol disposeront ensuite d'un délai de 2 mois pour intégrer ces éléments dans leur rapport de conformité (établi selon le [modèle disponible](#) sur le portail Environnement.wallonie) et envoyer leur rapport final pour le 30/4/2026 au plus tard, à l'adresse expert.sol@spw.wallonie.be, en mentionnant « Rapport de conformité 2025_Expert ».

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter "Novum Sub Sole", veuillez utiliser [ce lien](#).

"Novum Sub Sole", la newsletter du Département du Sol et des Déchets (DSD) distribuée gratuitement aux principaux acteurs du sol en Wallonie.

